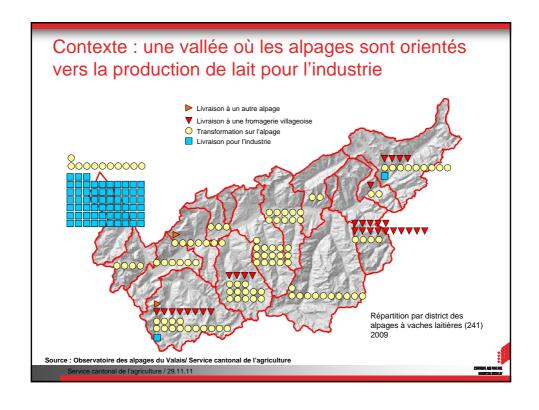
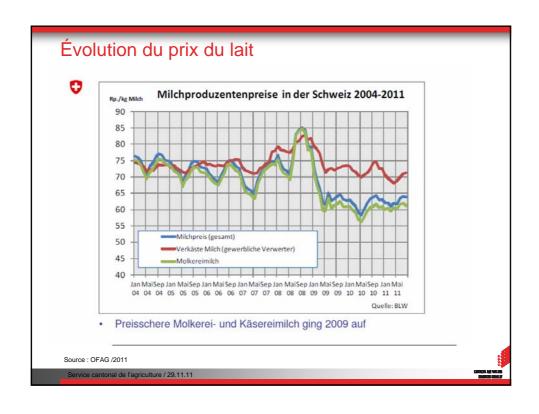
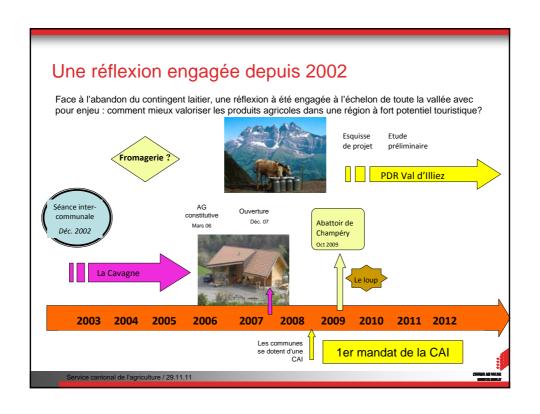
## Les enjeux d'une démarche PDR

Monique Perriard, conseillère agricole Service cantonal de l'agriculture 29.11.11

> PARTELS MINISTERS







## Enjeux d'un projet de développement régional

Depuis 2007, la nouvelle politique agricole dispose d'un nouvel instrument le PDR, inscrit dans l'article 93 de la loi sur l'agriculture

- Le PDR :
  - ▲ à pour mission de créer de la valeur ajoutée dans l'agriculture
  - doit venir de la base
  - demande plusieurs années de travail intensif
- Pour les producteurs de la vallée d'Illiez, le PDR c'est l'occasion de :

  - Développer une nouvelle vision pour la filière du lait
  - Restructurer la filière lait grâce à des taux de subventionnement intéressants pour financer des projets coordonnés
  - Maintenir et développer un réseau d'exploitations agricoles
- Conditions de réussite
  - La motivation et la persévérance des acteurs locaux
  - Le soutien des communes, du canton, de la confédération
  - Des dossiers de projets sérieusement étudiés

Service cantonal de l'agriculture / 29.11.11



## Où en sommes-nous dans les étapes du PDR? De l'idée de projet à la mise en œuvre Idée de projet : 2009 Esquisse de projet : avril- juillet 2010 Accord de la CAI en avril 2010 pour envoi du dossier à Berne La 7 juillet 2010, POFAG accepte le dossier Etude préliminaire : nov. 2010 à sept. 2011 Soutien du bureau A Repetti Le 29 septembre 2011, POFAG accepte le dossier Planification de détail (janv. à sept. 2012) Appel d'offre en cours pour désigner un chef de projet Mise en œuvre (2013-2017) Pour plus d'informations : www.vs.ch/agriculture et www.blw.admin.ch